**REPUBLIQUE DU SENEGAL Genève, le 26 janvier 2022**

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

------------------------------------

**MISSION PERMANENTE AUPRES DE**

**L’OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE vérifier au prononcé**

**--------------------------------**

**AMBASSADE DU SENEGAL EN SUISSE**

40e session Examen Périodique Universel (EPU), du 24 janvier au 04 février 2022

**PROJET DE DECLARATION DU SENEGAL A L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE LA REPUBLIQUE DU ZIMBABWE**

**Monsieur le Président,**

Le Sénégal souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation du Zimbabwe pour la présentation de son rapport national au titre du troisième cycle de l’EPU.

La délégation sénégalaise note, avec satisfaction, que depuis son dernier examen, le Zimbabwe a promulgué plusieurs lois qui incorporent dans sa législation interne les divers instruments relatifs aux droits de l’homme ratifiés par le pays.

Le Sénégal se réjouit, également, que le Gouvernement zimbabwéen, dans la continuité des réformes politiques enclenchées, ait pris une série de mesures destinées à assainir l’espace politique et civique.

Tout en saluant les efforts entrepris par le Zimbabwe en matière de promotion et de protection des droits de l’homme, ma délégation souhaiterait faire les recommandations ci-après :

* Créer une institution nationale des droits de l’homme conforme aux Principes de Paris ; et
* Envisager de ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ainsi que celle internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Pour conclure, le Sénégal souhaite plein succès au Zimbabwe dans la mise en œuvre des recommandations acceptées et appelle la Communauté internationale à lui accorder tout l’appui nécessaire.

**Je vous remercie.**